COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mai à seize heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 25 mai 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-1-2-107
OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 – SPANC

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette (a donné pouvoir à P BENOIT)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan (a donné pouvoir à H MARTIN)
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à D ZANIN)
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C LECORRE)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
Mr AILHAS Gérarld	:	Trésorier

Monsieur Pascal BENOIT a été désigné Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D7-1-2-107
OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 – SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.5211-1,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir présenté les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président propose donc :

- d'approuver le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif, par le comptable public, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,

- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif, par le comptable public, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Valence d'Agen, le 31 mai 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1er juin 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 09 JUIN 2022
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 09 JUIN 2022

AR Préfecture

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 - SPANC

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220609-2022D7_1_2_107-DE
Numéro d'acte :	2022D7_1_2_107
Date de décision :	09/06/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2022D7-1-2-107 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021- SPANC.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	09/06/2022 10:22:40
Date de réception de l'AR :	**09/06/2022 10:28:13**